

FICHE DE CONTRÔLE DES AUTORITÉS INDIGÈNES

CHEFFERIE: BUGARURA
S / CHEFFERIE: BUSOKOZA

Date du controle: 20 et 21.8.1954.-

		MAX.	Points obtenus
JUSTICE:			
— Activité des tribunaux de la chefferie (qualité et nombre des jugements)	Très bon	10	
— Le personnel est-il	Bon	10	
(barre les mentions inutiles)	Assez bon	10	
	Médiocre	10	
— Activité du chef en matière de surveillance des tribunaux indigènes		10	
— Registre des recherches - Aide à la justice dans poursuite des infractions, instruction des affaires etc.		10	
— Intervention du s/chef en vue de la paix publique - rôle de conciliation.		10	
—			
—			
DÉMOCRATIE:			
— Activité du Conseil de la chefferie		10	
— Activité du Conseil de la s/chef nettement insuffisant		10	3
—			
—			
TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE PUBLIQUE:			
— Entretien et amélioration des routes état et chefferie		10	
— Création de pistes locales et entretien		10	
— Entretien des sources F.B.I. et autres		10	
— Entretien du centre Administratif		10	
— Entretien des immeubles et meubles chefferies		10	
— REGROUPEMENT DES POPULATIONS - NOMBRE:			
— Qualité du regroupement - Hygiène publique			
— Salubilité des parcelles et des habitations			
— Esthétique des parcelles et des habitations		20	
— W.C. - fosses à fumiers - étables - haies vives			
— Pistes vers les sources etc. etc			
—			
—			
MAIN D'ŒUVRE:			
Nombre de contractés:	Nombre de M.A.V.	%	
— Intervention contre absentéisme de la M.O.I.		10	
—			
—			
DIVERS:			
— Sports - vie sociale - réjouissances publiques - récréations collectives		10	
— Aide apportée à l'émigration vers le Kivu - Nombre d'émigrés		10	
— Registre des Travaux Ubuletwa - Somme payée pour la dernière saison culturelle Registre inexistant		10	0
— Registre des instructions permanentes Inexistant.		10	0
— Connaissance des instructions, de la législation, de la coutume		10	
— Initiative		20	8

	MAX.	Points obtenus
— Ponctualité	10	5
— Politesse - Probité.		
— Autorité morale sur les indigènes	20	9
— { Sens de l'organisation du travail - de l'économie des derniers publics - de l'efficience - du rendement — { Intérêt, activité et habileté en matière de surveillance des travaux techniques (constructions, routes, etc.)	10	3
INDICES DE CIVILISATION:		
— { Étude et travail personnel - Culture - Habitation — { Famille - Connaissance du Français — { Qualité des exemples qu'il donne - Tenue morale et intellectuelle, etc.	10	4
— { Activités diverses en matière d'aide, de protection de ses administrés - en matière d'information, de formation, d'éducation des indigènes	10	2
— Activité en matière d'épargne - Nombre de comptes épargne		
—		
—		
Total des points obtenus	240	104
(Pourcentage)	43	/100

COTE SYNTHETIQUE:

M E D I A C R E

- Observations faites au s/chef.
- Remarques au sujet de non-exécutions éventuelles.
- Punitions infligées:

(Inscrire ici les remarques)

- 1/ La tenue des registres présents est lamentables-plusieurs registres sont inexistant.-
- 2/ La fiche de la lutte anti-érosive porte des chiffres faux.
En effet les deux capitaines déclarent ne pas avoir travaillé au cours de la semaine du 16 au 21.8.1954. Néanmoins la fiche mentionne 300 piquets par jour pour les journées du 16 au 20.8.1954.-
- 3/ Le sous-chef ignore totalement les instructions.
- 4/ Le Sous-Chef Busokoza manque d'initiative et d'autorité; il s'agit d'un vieil sous-chef, illétré, qui n'est plus apte à mener à bien les multiples devoirs dévolus actuellement aux autorités indigènes.

Instructions nouvelles données au sous-chef.

- 1/ Présenter son registre de recensement général, en ordre, le 8-9-1954 ainsi que ses fiches et registres inexistant au moment du contrôle.
- 2/ Surveiller personnellement la lutte anti-érosive, en effet le s/chef ne s'est pas rendu une seule fois sur le chantier au cours du mois d'Aout
- 3/ Pousser dès le début de la saison des pluies à la plantation des imbingo (haies).
- 4/ Etablir le rôle des retardataires à l'impôt et terminer la perception.
- 5/ Connaitre les instructions données antérieurement.

Visa de l'A.T.


Date: 21 . 8 . 1954

Signature: D. NEVEJANS

Grade ou fonction: Agent Territorial Principal

1 exemplaire est classé au dossier du s/chef.

1 exemplaire est transmis au s/chef par l'intermédiaire du chef. Le s/chef le présentera à tout agent inspecteur dès son arrivée dans la sous-chefferie.

RESIDENCE DU RUANDA.

Territoire de RUEHENERI

Chefferie BU GARURA

Sous - Chefferie BUS HOKA (x)

Bulletin de Renseignements du

Chef RWABUKAMBA

Sous-Chef BUIS OKOZA

(x)

M A T I E R E S	P o i n t s			
	Maximum	Chef (x)	A.T.	Résident
1°) Cultures saisonnières	5	5	5	
Cultures non saisonnières				
(manioc, patates douces).	5	3	3	
2°) Cultures introduites et industrielles				
(café, ricin, poivre, quinquina, etc.)	10	7	6	
3°) Réserve semences aux hangars	5	3	3	
Réserves vivrières en général	5	4	3	
4°) Reboisements communaux	5	4	3	
Reboisements individuels	5	5	4	
5°) Réseau routier	10	7	7	
6°) Fonctionnement et activité des juridictions indigènes de son ressort	10	5	5	
7°) Impôts et recensements (5) Enquêtes démograph.(5)	10	7	6	
8°) Autorité et initiative (5) Activité et initiative dans domaine érosion et fréquentation scolaire (5)	10	4	4	
9°) Probité	10	5	5	
10°) Ponctualité, Politesse, Education	10	6	6	
Total	100	65	58	

Appréciation synthétique : Assez bon

Avis de l'Agronome :

Avis conforme
L'Agronome-Adjoint,-
LE LOUP.-

Ruhengeri le 15/10/53

L'Administrateur de Territoire
ou le Chef de Chefferie.

(x) à compléter suivant le cas. -

Vu, le

L'intéressé

(pour l'exemplaire destiné aux archives du Territoire)